

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION.

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du  
Directeur de l'Institut de la Communauté française  
Etienne SCHMITZ

*(Signature circulaire)*

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : I.E.P.S.C.F. NAMUR-GESVES  
adresse complète : Place de l'Ecole des Cadets 6  
5000 NAMUR

date et signature  
du chef d'établissement de la C.F.  
19.06.1995

*(Signature)*

n° de matricule : 9.236.042  
n° de téléphone : 081/22.29.03 - Fax.: 081/22.85.87

2. Transmis par le réseau en date du : .....  
COMMUNAUTE FRANCAISE

3. Intitulé de l'unité de formation :

code :  
6145 11 011 61

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page

6. Classement de l'unité de formation :

enseignement secondaire  transition  
degré inférieur

~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type court~~

~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long~~

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.  
repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme de(des) cours repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Fixation des capacités terminales repris en annexe n° 5 de 1 page

10. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n° 6 de 1 page

Code de l'unité de formation :

6145 11 U 11 61

11. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Bases de la technologie de l'art floral	.....CT(ni).....	...B....	.....20.....
Travaux pratiques	.....PF(ni).....	...L...	.....52.....
2. Part d'autonomie		P	.....08.....
	Total des périodes		.....80.....

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)):

*Néant,*

*Le 17/08/95*



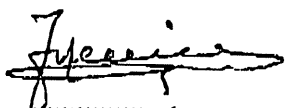
J. LISON  
INSPECTRICE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....01 SEP. 1995.....

Signature : ..........  
J. Meunier  
Administrateur Pédagogique

ANNEXE 1  
FINALITES :

## FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL

### 1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit

- 1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 2. FINALITES PARTICULIERES

- 2.1. Développer les techniques et connaissances élémentaires nécessaires pour réaliser différentes sortes de compositions.
- 2.2. Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir prévoir et exécuter des travaux simples de décoration florale en fonction des saisons et des fêtes.
- 2.3. Développer des attitudes :
  - de goût,
  - d'esthétique,
  - de soin,
  - de précision,
  - d'ordre,
  - d'économie,
  - de sécurité.

pour la réalisation des compositions et des décorations florales.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

**1. Capacités**

Maîtriser les compétences acquises en lecture et en écriture à la fin de l'enseignement fondamental.

**2. Titres pouvant en tenir lieu.**

Le CEB ou un titre équivalent ou supérieur.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR  
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes pour les travaux pratiques.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE (DES) COURS :

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de:

**1. TECHNOLOGIE DE L'ART FLORAL**

- 1.1. Utiliser le matériel de base nécessaire à une décoration.
- 1.2. Différencier les types de fleurs utilisées dans les décorations et compositions simples.
- 1.3. Reconnaître et utiliser les 7 types d'harmonie dans les couleurs.
- 1.4. Caractériser le style classique
  - d'influence française,
  - d'influence italienne,
  - d'influence anglaise.
- 1.5. Caractériser le style moderne
  - d'influence japonaise,
  - d'influence scandinave,
  - d'influence allemande.
- 1.6. Appliquer les techniques de récolte et mise à l'eau des fleurs ainsi que les techniques de conservation.
- 1.7. Appliquer les principes de décoration pour les fêtes
  - de Noël,
  - de Nouvel-An,
  - de Pâques.
- 1.8. Appliquer les principes de décoration en fonction des saisons
  - décoration automnale,
  - décoration printanière,
  - décoration estivale.
- 1.9. Maîtriser les principes de décoration de table.
- 1.10. Maîtriser les principes de décoration d'intérieur
  - choix des plantes et entretien,
  - hydroculture.

**ANNEXE 4/2**

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

**2. TRAVAUX PRATIQUES**

- 2.1. Réaliser une composition classique de forme triangulaire (française).
- 2.2. Réaliser une composition classique de forme rectangulaire (allemande).
- 2.3. Réaliser une décoration automnale.
- 2.4. Réaliser une décoration fleurs - fruits - légumes.
- 2.5. Réaliser une décoration de Noël et Nouvel-An.
- 2.6. Réaliser une décoration printanière.
- 2.7. Réaliser une décoration pour la fête de Pâques.
- 2.8. Réaliser une décoration d'influence scandinave.
- 2.9. Réaliser une composition à plusieurs foyers dans différents vases.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- d'effectuer un choix adéquat des matières premières et de l'outillage à employer pour réaliser un travail de décoration simple en fonction d'une saison ou d'une fête;
- d'utiliser les techniques de conservation des fleurs;
- de réaliser sept décorations complètes , utilisant les sept types d'harmonie dans les couleurs;

Dans les critères de qualité, le professeur tiendra compte aussi

- de la précision apportée à la réalisation,
- du soin,
- de l'ordre,
- du sens du goût,
- de l'esthétique,
- de la rapidité d'exécution,
- du respect des consignes de sécurité,

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant maîtrisera l'ensemble des compétences précitées en produisant une réalisation complète d'une décoration qui soit **commercialisable**.



ANNEXE 6

PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

**FLEURISTE - BASES DE L'ART FLORAL**

Le chargé de cours sera un enseignant.